



ZINGA

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 05/02/2016

Date de révision: 05/02/2016

Version: 04.06

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Type de produit chimique : Mélange
Nom commercial du produit : ZINGA
Code du produit : ZM01

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Peinture
Catégorie fonction ou usage : Industrielle

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Pacific Evergreen Industries Ltd.
1480 - 14th Street
West Vancouver, BC, Canada
V7T 2S3

No de téléphone d'information : 604-926-5564

1.4. Numéro d'appel d'urgence

No. de téléphone en cas d'urgence : 352-323-3500

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]

STOT SE 3 H336
Asp. Tox. 1 H304
Aquatic Acute 1 H400
Aquatic Chronic 1 H410

Texte clair des phrases H, voir sous section 16.

2.1.2. Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Xn;R65
N;R50/53
R10
R67

Texte clair des phrases R, voir sous section 16.

2.1.3. Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles.

2.2. Éléments d'étiquetage

2.2.1. Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques (CLP) :



GHS07

GHS08

GHS09

Mot signal (CLP) :

Danger

Consignes en cas de danger (CLP) :

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Consignes de sécurité (CLP) :

P261 - Éviter de respirer les vapeurs, fumées.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P331 - NE PAS faire vomir.

ZINGA

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

P391 - Recueillir le produit répandu.
P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 - Garder sous clef.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans Prescriptions nationales.

Phrases EUH : EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.2.2. Étiquetage selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Symboles de danger :



Xn - Nocif



N - Dangereux pour l'environnement

Composants dangereux :

Phrases R :

Phrases-S :

Poudre de zinc - poussières de zinc (stabilisée) - solvant naphta aromatique léger (pétrole)
R10 - Inflammable.
R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65 - Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R67 - L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
S61 - Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité .
S35 - Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage.
S51 - Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
S57 - Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
S59 - Consulter le fabricant/fournisseur pour des informations relatives à la récupération/au recyclage.
S62 - En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S43 - En cas d'incendie, utiliser mousse, poudre ou sable.

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification :

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Poudre de zinc - poussières de zinc (stabilisée)	(n° CAS) 7440-66-6 (No CE) 231-175-3 (Numéro d'identification UE) 030-001-01-9	60-80	N; R50-53
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	(n° CAS) 64742-95-6 (No CE) 265-199-0 (Numéro d'identification UE) 649-356-00-4	15-25	Xn;R65 Xi;R37 N;R51/53 R10 R66 R67
Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]
Poudre de zinc - poussières de zinc (stabilisée)	(n° CAS) 7440-66-6 (No CE) 231-175-3 (Numéro d'identification UE) 030-001-01-9	60-80	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	(n° CAS) 64742-95-6 (No CE) 265-199-0 (Numéro d'identification UE) 649-356-00-4	15-25	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 STOT SE 3, H335 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411

Teneur en taux de R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général :

Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou produits de décomposition. Si vous vous sentez mal, consultez un médecin.

Premiers soins après inhalation :

Consulter immédiatement un médecin/le service médical. EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement.

ZINGA

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

Premiers soins après contact avec la peau	: Se laver à l'eau et au savon. Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir. Rincer la bouche à l'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation	: Toux. Douleurs abdominales, nausées. Perte de conscience.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Rougeur. Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation et par ingestion. Un contact prolongé ou répété peut provoquer un dessèchement ou gerçure de la peau.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Peuvent se produire: irritation des yeux.
Symptômes/lésions après ingestion	: Douleurs abdominales. Vertiges. Nausées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés	: Dioxyde de carbone (CO ₂), poudre chimique sèche, mousse.
Agents d'extinction non appropriés	: Eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Inflammable.
Réactivité	: Eviter le contact avec : néoprène.
Mesures générales	: Exclure toute source de chaleur, étincelles et flames

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie	: Vêtements résistant au feu.
------------------------------	-------------------------------

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
Procédures d'urgence	: Protection individuelle spéciale: appareil de protection respiratoire à filtre P2 pour particules nocives.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Protection individuelle spéciale: tenue de protection complète comprenant un appareil de protection respiratoire autonome.
--------------------------	--

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas permettre la pénétration dans les canalisations d'eau et égouts car cela créera un risque d'explosion. Si cela se produit avvertir immédiatement les autorités locales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour rétention	: Tous les conteneurs doivent porter une mise en garde contre l'exposition.
Procédés de nettoyage	: Contenir et collecter les résidus à l'aide d'un absorbant inflammable, tel que sable, terre, vermiculite, terre de diatomée.

6.4. Référence à d'autres sections

(Se reporter à la section 7 : "Manipulation et stockage") .

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux.
---	---

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	: Conservez dans un endroit à l'abri du feu. Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos et correctement ventilés, à l'abri de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des oxydants forts, des radiations et autres initiateurs. Température de stockage recommandée: 5°C < 25°C
Produits incompatibles	: Conserver à l'écart des réducteurs/des acides (forts)/des bases (fortes).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

ZINGA

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle : DISPERSION ACCIDENTELLE DES COMPOSANTS: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols. Masque anti-poussières/-aérosol avec filtre type P2.



Protection des mains : Porter des gants de protection (caoutchouc nitrile). Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants

Protection oculaire : Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides. Lunettes de protection à écran latéral et écran faciale (p.ex. EN 166).

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Protection voies respiratoires : Protection individuelle spéciale: appareil de protection respiratoire à filtre A/P2 pour vapeurs organiques et poussières nocives.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État : Solide

Apparence : Pâte

Couleur : Gris

Odeur : Odeur aromatique

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : Aucune donnée disponible

Point de fusion : Aucune donnée disponible

Point de solidification : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : 40-60 °C

Vitesse d'évaporation rel. à l'acétate butylique : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible

Limites explosives : Aucune donnée disponible

Pression de la vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative de la vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : Aucune donnée disponible

Densité : 2,67 g/cm³

Solubilité : Insoluble dans l'eau, donc très peu biodégradable.

Log Pow : Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Viscosité : 66 CUP DIN 4

9.2. Autres informations

Teneur en COV : 474 g/l EPA Methode 24

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Éviter le contact avec : néoprène.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées sous rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart des réducteurs/des acides (forts)/des bases (fortes). Exclure toute source de chaleur, étincelles et flammes

ZINGA

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Solvant naphta aromatique léger (pétrole) (64742-95-6)

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
----------------	--------------

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Contient un(des) composant(s) dangereux pour l'environnement. Difficilement biodégradable. Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Solvant naphta aromatique léger (pétrole) (64742-95-6)

CL50 poissons 1	1-10 mg/l
CE50 Daphnia 1	1-10 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

ZINGA

Persistance et dégradabilité	Ce produit n'a pas été testé pour les effets sur l'environnement.
------------------------------	---

12.3. Potentiel de bioaccumulation

ZINGA

Potentiel de bioaccumulation	Ce produit n'a pas été testé pour les effets sur l'environnement.
------------------------------	---

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
Méthodes de traitement des déchets : Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° UN : 1263

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport : PEINTURES / MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

14.3.1. Transport par voie terrestre

Classe (ADR) : 3 - Liquides inflammables
Danger n° (code Kemler) : 33
Code de classification (ADR) : F1
Étiquettes de danger (ADR) : 3 - Liquide inflammable
N - Dangereux pour l'environnement



ZINGA

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : D/E

Quantités limitées (ADR) : LQ06

Quantités exceptées (ADR) : E2

14.3.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles.

14.3.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles.

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin : Oui

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas d'informations complémentaires disponibles.

14.7. Transport en masse de marchandises selon l'annexe II du traité MARPOL 73/78 et selon le code-IBC

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Teneur en COV : 474 g/l EPA Method 24

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 16: Autres informations

Date de révision: 05/02/2016

La teneur et le format de cette Fiche de Données de Sécurité sont conformes à la 1907/2006/EC et WHMIS 2015.

Teneur en taux de R-, H- et EUH:

Aquatic Acute 1	Hazardous to the aquatic environment - acute hazard Category 1
Aquatic Chronic 1	Hazardous to the aquatic environment - chronic hazard Category 1
Aquatic Chronic 2	Hazardous to the aquatic environment - chronic hazard Category 2
Asp. Tox. 1	Aspiration hazard Category 1
Flam. Liq. 3	Flammable liquids Category 3
STOT SE 3	Specific target organ toxicity — single exposure Category 3
STOT SE 3	Specific target organ toxicity — single exposure Category 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
R10	Inflammable.
R37	Irritant pour les voies respiratoires
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

ZINGA

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures de précaution mentionnées ainsi que de veiller à avoir une information complète et suffisante pour l'utilisation de ce produit.